



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-199

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-07-08-00008 - ARRETE N° 2025-SPE-0021-PDS **??**modifiant l'arrêté n° 2024-SPE-084-PDS du 31 décembre 2024 actant le renouvellement de l'autorisation du Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de CHARTRES géré par l'association Centre d'Information et de Consultation en Alcoologie et Toxicomanie (CICAT) **??** (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-07-08-00008

ARRETE N° 2025-SPE-0021-PDS
modifiant l'arrêté n° 2024-SPE-084-PDS du 31
décembre 2024 actant le renouvellement de
l'autorisation du Centre de soins,
d'accompagnement et de prévention en
addictologie (CSAPA) de CHARTRES géré par
l'association Centre d'Information et de
Consultation en Alcoologie et Toxicomanie
(CICAT)

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

ARRETE N° 2025-SPE-0021-PDS
modifiant l'arrêté n° 2024-SPE-084-PDS du 31 décembre 2024
actant le renouvellement de l'autorisation du Centre de soins,
d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de CHARTRES
géré par l'association Centre d'Information et de Consultation en Alcoolologie
et Toxicomanie (CICAT)

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0923 du 21 décembre 2009 portant autorisation de fusion et de transformation du Centre spécialisé de soins aux toxicomanes CSST) et du Centre de cure ambulatoire en alcoolologie (CCAA) gérés par l'association CICAT en Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ;

VU n° 2024-SPE-084-PDS du 31 décembre 2024 actant le renouvellement de l'autorisation du Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en

addictologie (CSAPA) de CHARTRES géré par l'association Centre d'Information et de Consultation en Alcoologie et Toxicomanie (CICAT) ;

VU le Plan Pluriannuel d'Investissement pour le CSAPA du CICAT de Chartres sur la période 2024-2029 transmis en date du 16 juillet 2024 et autorisé par l'ARS en date du 1^{er} août 2024.

CONSIDERANT que le déménagement du CSAPA ne modifie pas les conditions de l'autorisation globale de fonctionnement du service ;

CONSIDERANT que le coût de financement en année pleine doit être compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 4 de l'arrêté précité est ainsi modifié :

Entité juridique : CICAT

N° FINESS : 28 050 527 2

Adresse : 6 rue de Saint Georges sur Eure - 28110 Lucé

Code statut juridique : 60 – Association L. 1901 non reconnue d'utilité publique

Entité Etablissement principal : CSAPA CICAT de LUCE

N° FINESS : 28 050 632 0

Adresse : 6 rue de Saint Georges sur Eure - 28110 Lucé

Code catégorie établissement : 197 (CSAPA)

Code discipline : 508 (accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 853 (personnes souffrant d'addictions)

Entité Etablissement secondaire : CSAPA CICAT de DREUX

N° FINESS : 28 050 633 8

Adresse : 4/6 rue porte chartraine – 28100 DREUX

Code catégorie établissement : 197 (CSAPA)

Code discipline : 508 (accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 853 (personnes souffrant d'addictions)

Entité Etablissement secondaire : CSAPA CICAT de CHATEAUDUN

N° FINESS : 28 001 093 5

Adresse : 62 rue de VARIZE – 28200 CHATEAUDUN

Code catégorie établissement : 197 (CSAPA)

Code discipline : 508 (accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 853 (personnes souffrant d'addictions)

ARTICLE 2 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 3 : Le reste de l'arrêté reste sans changement dans son contenu.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, 131 rue du faubourg Bannier, BP 74409, 45044 ORLEANS CEDEX 1, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'ORLEANS, soit d'un télérecours sur le site internet : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur département de l'Eure-Et-Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 08 juillet 2025

La directrice générale
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Signé : Clara de BORT

ARRETE MODIFICATIF N° 2025-SPE-0021-PDS